

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LUZE

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

L'an deux mil vingt-six et le lundi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/09/2026

Présents : Éric STEIB, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Etienne SURLEAU, Jean-Paul GRESSARD, Jessie BERNE, David TOZZI, Emeline VAILLAUT-PREVOT, Clotilde THIRY Nicolas ABRY, Emeline GREVILLOT, Sandrine MANARA, Loïc LAURENCOT, Carole VERDOT.

Excusée : Sylvaine WARTELLE

Délibération n° 38 – 2026
OBJET : Dénonciation de la convention de la livraison des repas avec le CCAS
d'HERICOURT

Le Maire rappelle qu'une convention de livraison de repas a été prise avec le CCAS d'HERICOURT allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après discussion le Conseil Municipal décide de dénoncer cette convention au 31 décembre 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :

Affiché en Mairie le 08/09/2026
Certifié exécutoire par transmission
A la Sous-Préfecture le 08/09/2026

En Mairie, le 08/09/2026
le Maire Éric STEIB

